

# AVENIO WEB

# CONSULTATION DES FONDS DES ARCHIVES MUNICIPALES PAR L'INTERNET

Accès sur l'ordinateur : http://www.archives.tarbes.fr



#### LES RECHERCHES

- Elles permettent d'accéder aux fonds à l'exception des documents à caractère confidentiel dans le respect des textes réglementaires.
- Ces recherches peuvent se faire de plusieurs manières :
  - directement par la cote des fonds (lorsqu'elle est connue)
  - •indirectement pour une recherche plus globale qui permet de « e.balayer » la totalité de champs de la base de données Avenioweb.
  - Les informations auxquelles vous accéderez se présentent sous forme de notices descriptives qui selon le besoin nécessitent de venir ensuite consulter les documents sur place. Certaines séries numérisées sont accessibles directement par l'internaute : l'état civil, les délibérations municipales, le cadastre napoléonien, les recensements de population.

## L'ORGANISATION DES FONDS

Selon les règles de gestion des archives publiques, les fonds publics sont organisés selon un cadre de classement :

- -les archives anciennes pour la période antérieure à la Révolution (série AA à II),
- les archives de la période révolutionnaire 1790-an VIII (l'instrument de recherche est à télécharger sur le site de la ville, car ce fonds n'est pas encore informatisé),
- les archives modernes pour la période an IX-1945 (série A à S),
- les archives contemporaines pour la période postérieure à 1945 (série W),
- les documents figurés (carte, plans, photographies, estampes...) sont classés en série Fi et regroupent des documents d'origine publique ou privée...,
- les archives entrées par voie extraordinaire, c'est à dire les fonds des établissements publics et d'origine privée (entreprises, associations, familles...) classées en série Z.

#### EN COMPLEMENT

- Une bibliothèque, des fonds documentaires portant sur Tarbes et sa région ou plus généraux sont également accessibles.
- En presse, on trouvera les articles dépouillés des périodiques du service.

## 2- RUBRIQUE PAR RUBRIQUE

### Sur la page d'accueil :

- L'identification est réservée pour le service qui veut accéder à ses versements.
- La messagerie permet de formuler vos demandes.
- Les fonds et versements permettent de connaître l'organisation des fonds
  - •plan de classement
  - ◆l'accès aux versements sécurisés.
- Registre numérisé : permet l'accès à l'ensemble des registres numérisés : état-civil, cadastre, délibérations, recensements anciens.
- Documents iconographiques : pour connaître les fonds disponibles, se référer à la rubrique fonds et versement plan de classement.
- Délibérations : accès aux références mais aussi aux documents numérisés des délibérations de 1614 à 2000 (2000-2007 étant en cours).
- Urbanisme : verrouillé sauf pour le service producteur à cause de références confidentielles.
- Bibliothèque mis à votre disposition : 844 ouvrages.
- Presse : donne accès aux réferences des articles de revues et journaux conservés par le service des archives.
- Index et thésaurus : donne accès aux notices détaillées et analyses de tous les fonds traités par le service des archives pour les édifices, les lieux , les organismes, et les mots clés indexés.
- Recherches : permet une recherche globale sur l'ensemble de fonds traités que l'on peut sélectionner en page 2.